

**Séance publique du 7 avril 2003**

**Délibération n° 2003-1143**

commission principale :

objet : **Désignation des représentants du Conseil et des associations à la commission consultative des services publics locaux**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2003-1006 en date du 21 janvier 2003, le Conseil a nommé les associations membres de la commission consultative des services publics locaux et validé la composition de cette commission.

Conformément aux dispositions de la loi relative à la démocratie de proximité, il convient de désigner les membres de cette commission ;

Vu ledit dossier ;

Vu la loi relative à la démocratie de proximité ;

Vu ses délibérations n° 2002-0871 et n° 2003-1006, respectivement en date des 4 novembre 2002 et 21 janvier 2003 ;

Vu le résultat du scrutin ;

**DELIBERE**

**1° - Nomme** les membres représentants des associations désignées sur la liste annexée à la présente délibération.

**2° - Désigne**, comme représentants du conseil de Communauté :

- *titulaires* : madame Ginette Orcel Busseneau, messieurs Pierre Laréal et Jean-Louis Touraine, madame Céline Tourniaire, messieurs Marc Gonon et Laurent Clamaron, madame Marie-Chantal Desbazeille, messieurs Michel Duport et Alain Chabrolle, madame Bernadette Bertrix, messieurs Gilles Vesco, Michel Brochier, Amaury Nardone, madame Mireille Elmalan, monsieur Charles Roche, madame Françoise Mermoud, messieurs Alain Giordano et Patrick Bertrand, madame Françoise Mailler et monsieur Jean-Claude Desseigne,

- *suppléants* : messieurs Jean-Christophe Darne, Guy David, Georges Linossier, mesdames Jacqueline Psaltopoulos et Claudine Frieh, messieurs Bruno Gignoux et Jacques Rodde, madame Michèle Vullien, messieurs Patrick Bouju, Bernard Sauzay et Roland Crimier, mesdames Pascale Decieux, Nicole Bargoin, messieurs Bernard Genin, Michel Buronfosse, Joseph Guétaz, Etienne Tête et Richard Morales, madame Samia Belaziz et monsieur Alain Joly.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,